



Conseil Communal Reisdorf

Séance publique du 13 janvier 2022

Présents : Jean-Pierre Schiltz, bourgmestre ; Anouk Hientgen, Patrik Nipperts, échevins ;
Hélène Diederich, Jean-Paul Dimmer, Daniel Mander, Sonia Marques de Oliveira ;
Antoine Vesque, conseillers ;
Alain Kremer, secrétaire communal ;

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal

Les conseillers signent les délibérations de la dernière séance du conseil communal.

2. Approbation du budget rectifié 2021 et du budget 2022

- Budget rectifié 2021

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le budget rectifié de 2021 qui est arrêté avec un boni définitif de 1.019.589,35 € au service ordinaire.

- Budget 2022

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le budget qui est arrêté avec un boni définitif de 331.662,80 € au service ordinaire.

3. Introduction d'une taxe de récupération des frais pour la viabilisation des parcelles

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix l'introduction d'une taxe de récupération des frais pour la viabilisation des parcelles.

4. Désignation d'un délégué resp. suppléant aux transports publics

Le conseil communal décide à l'unanimité de nommer M. Daniel Mander au poste de délégué et M. Antoine Vesque au poste de délégué suppléant aux transports publics.

5. Approbation des travaux extraordinaires de la voirie rurale pour l'exercice 2022

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le devis élaboré par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture en date du 30 novembre 2021, concernant des travaux extraordinaires sur la voirie rurale aux chemins ruraux aux lieux-dits « Scheedheck » à Bigelbach et « Bongert » à Hoesdorf pour l'exercice 2022 et s'élevant à 107.000 €.

6. Approbation de la convention initiale Pacte Logement 2.0

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix la convention initiale au lancement du Pacte Logement 2.0 entre l'Etat et la commune de Reisdorf.

7. Approbation de la convention ‚Bummelbus‘ pour l’année 2022

Le conseil communal décide à l’unanimité des voix d’approuver la convention « Bummelbus » établie par le Forum de l’Emploi asbl. pour l’année 2022 avec un coût annuel de 19.526,40€ (HTVA) pour la commune de Reisdorf.

8. Modification du règlement de circulation

Le conseil communal décide à l’unanimité des voix d’approuver la modification du règlement de circulation.

9. Approbation d’un subside extraordinaire

Le conseil communal décide à l’unanimité des voix d’allouer un subside extraordinaire au ‚Organisationskomitee 75 Joer US Reisdorf‘:

- 4.000 € pour l’organisation du 75e anniversaire
- 1.500 € pour l’organisation d’un Vin d’honneur